

« Une installation bien  
conçue, bien réalisée, bien  
entretenu »

« Des professionnels  
reconnus, fiables et  
performants »

### Objectifs

La Charte vise à promouvoir la réalisation d'installation d'assainissement de qualité. Elle constitue, pour l'utilisateur, une aide au choix des professionnels et une garantie quant à la qualité des prestations fournies

Elle concerne les professionnels à plusieurs étapes :

- conception du projet
- réalisation des travaux
- maintenance des installations.

### Fonctionnement

Un **comité de suivi** assure l'animation, la promotion et le développement voire l'évolution de la Charte.

Il statue chaque année sur les demandes d'adhésion, de retrait, de radiation, de renouvellement et vérifie les pièces justificatives annuelles. Il valide ainsi la liste des entreprises adhérentes pour l'année en cours.

Le **secrétariat** et l'animation de la Charte sont assurés par le SDANC.

03.29.35.57.93  
charte@sdanc88.com

Le secrétariat réalise un bilan annuel, établi sur la base notamment des retours des usagers et des professionnels et du suivi des activités administratives du secrétariat.

### Respect des engagements

Les signataires de la Charte s'engagent au respect d'engagements garantissant leurs bonnes pratiques et la qualité de leurs interventions.

### Vie et évaluation de la Charte

L'utilisateur, comme le professionnel adhérent, participe à la vie et à l'évaluation de cette Charte en faisant remonter toute remarque utile ou tout désordre constaté, au moyen de fiches de liaisons et de certificats de capacités.

